



République française  
Département de la Lozère

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS

### Séance du mardi 11 avril 2023

<b>Membres</b>	Date de la convocation: 05/04/2023
<b>En exercice : 10</b>	L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christophe SUDRE,
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel
<b>Votants : 9</b>	BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Perrine
<b>Pour : 9</b>	VAILLANT, Christian DELMAS, Jean-François OSTY, Jacques
<b>Contre : 0</b>	BONNET
<b>Abstention : 0</b>	<b>Représentés :</b>
	<b>Excusés :</b> Célia BOULARD
	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Perrine VAILLANT

### Délibération\_DE\_2023\_20 - Objet : Vote du budget primitif 2023

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Recoules de Fumas, présenté par Monsieur le Maire

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Recoules-de-Fumas pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 397 466.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 397 466.00 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	131 724.44
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 385.00
014	Atténuations de produits	14 152.00
65	Autres charges de gestion courante	15 872.00
66	Charges financières	1 870.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	23 194.98

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 409.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>215 607.42</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	5 750.00
73	Impôts et taxes	35 677.00
74	Dotations et participations	50 193.00
75	Autres produits de gestion courante	33 805.00
76	Produits financiers	3.00
77	Produits spécifiques	99.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	90 080.42
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>215 607.42</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
23	Immobilisations en cours	114 500.40
16	Emprunts et dettes assimilées	14 170.00
001	Solde d'exécution section investissement	33 188.18
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>181 858.58</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	53 759.30
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 200.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 995.30
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	23 194.98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 409.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>181 858.58</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12/04/2023  
et publié ou notifié  
le 12/04/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
M. le maire,

Christophe SUDRE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.*